

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 18 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice excepté Évodie BONJEAN qui a donné pouvoir à Solène MOUZON et Damien MOTTET qui a donné pouvoir à Jean-Marc LEFEVRE.

Solène MOUZON a été nommée secrétaire de séance.

1 minutes de silence est faite en hommage à Daniel ANTOINE et Bernadette JOLLY.

N°14/2022 VACANCE D'ADJOINT SUITE AU DECES DE DANIEL ANTOINE

Vu le décès de Daniel ANTOINE survenu le 17 juin 2022,

Vu le courrier du Préfet de la Marne en date du 30 juin 2022, accusant réception de l'avis de décès de Mr ANTOINE, autorisant le conseil municipal à fonctionner à 14 membres,

Mme Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer afin de se positionner sur le maintien de 4 adjoints ou bien de réduire le nombre à 3.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints à 3,

De ce fait, Jean-Philippe MOUZON devient 3^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

N°15/2022 DISSOLUTION DU CENTRE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE SEPT-SAULX

Considérant que le bâtiment pompier de la commune est inexploitable,

Considérant que l'effectif actuel des sapeurs-pompiers de Sept-Saulx est inférieur à 4,

Vu la démission du Chef de corps de Sept-Saulx, Mr ELIE Baptiste du corps des sapeurs-pompiers du Grand Reims en date du 15 février 2022,

Sur recommandation de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui en a la compétence,

Suite à la réunion du 30 mai 2022 avec Mr RIFFÉ, Vice-Président en charge des pompiers, accompagné du Lieutenant Sylvain GODFROY.

Mme le Maire propose la dissolution de centre des sapeurs-pompiers de Sept-Saulx et leur rattachement au centre de Val-De-Vesle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, excepté Béatrice JOLLY qui s'abstient puisque c'est une compétence de la CUGR.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 18 juillet 2022

N°16/2022 DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21311 / 20131	Hôtel de ville	900,00	
20 / 2031 / 20091	Frais d'études		900,00
Total		900,00	900,00

**N°17/2022 INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME
CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU GRAND REIMS AVEC LES COMMUNES
ADHÉRENTES DE MOINS DE 3500 HABITANTS ACTUALISATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la Loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CC-2017-56 du 19 janvier 2017 relative à la création d'un service commun,

Vu sa délibération n°CC-2021-262 du 30 septembre 2021 relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par actualisation de la convention de service commun avec les communes de +3500 habitants adhérentes au service,

Considérant que les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants doivent assumer elles-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) dont l'instruction est assurée par les services de la Direction Départementale des Territoires,

Considérant la nécessité de mettre à jour les conventions de service commun avec les communes de moins de 3500 habitants afin de prendre en compte les derniers textes réglementaires et en vue d'optimiser la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant que les communes, dont le nombre total d'habitants est inférieur à 3 500, peuvent disposer, si elles en font la demande express, d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme,

Considérant la nécessité d'actualiser la convention de service commun avec les communes adhérentes sous la forme suivante : - convention de service commun actualisée pour les communes de – de 3 500 habitants, - convention de service commun actualisée pour les communes de – de 3

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 18 juillet 2022

500 habitants optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 17 mars 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération,

DECIDE

- De réactualiser la convention de service commun de la CUGR en optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisations d'urbanisme,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer, avec La CUGR, la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la mise en œuvre du service commun.

N°18/2022 MODALITES DES ENTREES CHARRETIERES DANS LE CADRE DES TRAVAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE

Dans le cadre des travaux rue du Général de Gaulle, chaque propriétaire sera invité à se rendre à la mairie pour confirmer sur plan l'entrée charretière définie au préalable.

Il pourra éventuellement en bénéficier d'une seconde moyennant un prix établi lors de l'appel d'offre et à l'identique de ce qui sera retenu par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, autorise Mme Le Maire à signer les documents s'y afférents.

Questions Diverses

Mme le Maire fait part :

- D'une carte de remerciement de Patrick et Laurence ANTOINE suite au décès de Daniel ANTOINE
- Des mails de remerciements des familles SUISSE-BAZIN et POINSOT-RAFFLIN pour les cadeaux de naissance de Ulysse et Zoé.
- De la demande de l'APEPS de faire passer un message dans Illiwap pour remercier la commune pour la kermesse de l'école. L'ensemble du conseil préfère que cela soit plutôt inscrit dans le 7so Flash, accompagné d'un article et quelques photos de la kermesse.
- Du retour concernant la conférence proposée pour la cérémonie du 11 novembre. Béatrice JOLLY est d'accord mais reste à trouver le moment le plus opportun. Elle doit faire un retour à Mme le Maire prochainement.

Jean-Marc LEFEVRE souhaite revenir sur la polémique suite à ses questions posées par le biais d'Eric WAFFELAERT lors du dernier conseil municipal. Cela n'était pas son but et s'excuse auprès des

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 18 juillet 2022

conseillers. Il souhaitait juste faire part de son inquiétude sur l'état du bâtiment, justifiée vu le rapport de VERITAS. Il précise qu'il réfléchit à donner sa démission.

Vincent PIERRET demande s'il est possible de faire un rappel à l'ensemble des habitants sur les déchets verts, retrouvés à plusieurs endroits dans le village, qui doivent être emmenés en déchetterie. Jean-Marc LEFEVRE précise qu'il retrouve très régulièrement des déchets au parc de jeux. Un rappel dans le 7so Flash sera fait lors de sa publication.

Béatrice JOLLY fait part du dévouement qu'elle a vu sur le Facebook « Vivre à Sept-Saulx » concernant l'état du parc de jeux. En effet, il semblerait que plusieurs administrés se plaignent que celui-ci n'est pas entretenu. Elle précise que c'est de l'abus et de mauvaise-foi compte tenu que Mathéo y passe trois fois par semaine. C'est une question de civisme, de même que pour les déchets de pizzas retrouvés un peu partout dans le village. Un message devrait être passé pour les déchets dans le bulletin municipal et une nouvelle poubelle sera ajoutée au niveau du parc de jeux.

Guillaume BRAVO-SEGORBE demande s'il est possible que lui et Jean-Philippe MOUZON disposent de la salle des fêtes fin septembre afin de réunir le conseil des jeunes. Etant donné que la salle est louée pour les vendanges, Valérie CHAUMET propose que cette réunion se déroule dans la salle des mariages.

Eric WAFFELAERT demande :

- De la part de la fille de son voisin, M. ROULOT, de faire un travail d'employée communale à Sept-Saulx puisque son contrat est fini à Mourmelon-Le-Petit. Mme le Maire lui précise que pour cela il est nécessaire de faire parvenir son CV et sa lettre de motivation en mairie. Néanmoins, cela ne semble pas possible pour le moment puisque Mathéo est engagé avec son entreprise sur la commune, que la mairie lui a fait passer son permis B96 et que Mr LEFEVRE Jean-Marc affirme que tout se passe bien.
- Si les pompiers restants de Sept-Saulx interviennent toujours pour les nids de guêpes car il en a un dans son grenier. Valérie CHAUMET pense que c'est toujours le cas puisqu'ils ont le matériel pour, mais qu'il faut appeler directement le numéro de portable inscrit sur le calendrier des pompiers afin de voir directement avec eux.

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 19h50.

Valérie CHAUMET,
Maire

Solène MOUZON,
Secrétaire de séance